Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 062-246200364-20250520-DEC_2025_20-CC

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Nomenclature ACTES : 7.1

IFF/2025-20

DECISION POUR REGULARISER UNE CESSION D'IMMOBILISATION PAR L'UTILISATION DU COMPTE 1068
CESSION DU 29/09/2017 A LA SOCIETE SIANORD

Nature : Décision budgétaire Budget Action Economique
Objet : Utilisation du compte 1068 pour régulariser des écritures de cessions erronées sur le Budget Action Economique

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10, L2122-22, L2244-1 et suivants,

Vu la délibération de principe du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2023 n°67, portant sur l'utilisation du compte 1068 en M57,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 décembre 2024 n°40, portant sur la modification de la délégation du Conseil Communautaire au Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°7 du 18/11/2015, portant sur la vente d'un bâtiment industriel situé à Liévin, rue de l'Espéranto,

Considérant l'acte du 29 septembre 2017 de l'office notarial « SCP Donat BERNARD, Anne PRINGERE-DONZEL et Anthony VERNUT, Notaires Associés » portant sur la vente d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureau situé à Liévin, 78 rue de l'Esperanto,

Considérant que les écritures de cession, des biens concernés par cette vente, ont toutes été passées sur l'imputation 2132 alors que les natures 2135 et 2158 étaient également concernées,

Considérant la nécessité de régulariser ces écritures de cession par l'utilisation du compte 1068,

DECIDE

ARTICLE 1 : il est procédé aux écritures suivantes :
Budget Action Economique :

Pour mémoire, écritures de cession constatées en 2017 (M14) :

Nature comptable	Montant	Réf. Pièce comptable	Objet
CT 775	140 000,00 €	Titre n° 1043 du 23/11/2017	Constatation du produit de la cession
CT 2132	5 190,76 €	Titre n° 1041 du 23/11/2017	Sortie de l'actif
CT 192	134 809,24 €	Titre n° 1040 du 23/11/2017	Constatation de la + value
DT 675	5 190,76 €	Mandat n° 1238 du 23/11/2017	Valeur comptable des immo. cédées
DT 6761	134 809,24 €	Mandat n° 1239 du 23/11/2017	Différence s/ réalisations positives

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 062-246200364-20250520-DEC_2025_20-CC

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Ecritures des opérations de cessions qui auraient dû être passées :

DEBIT	CREDIT	Montant	Amortissements constatés	Valeur nette comptable	Objet
675	2132	160 126,24 €	160 126,24 €	0,00 €	Valeur comptable de l'immobilisation cédée
675	2135	7 608,38 €	3 896,38 €	3 712,00 €	Valeur comptable de l'immobilisation cédée
675	2158	1 478,76 €	0,00 €	1 478,76 €	Valeur comptable de l'immobilisation cédée
6761	192	134 809,24 €			Différence sur réalisation positive

Ecritures de régularisation : Sortie de l'Actif :

DEBIT	CREDIT	Valeur Historique	Amortissements constatés	Valeur Nette Comptable	N° Inventaire
28132	2132	160 126,24 €	160 126,24 €	0,00 €	00/06/BATRAPPORT/00007
2132				3 712,00 €	00/06/BATRAPPORT/00007
	2135	6 176,00 €	2 464,00 €	3 712,00 €	09/06/INSTAGENER/00002
	2135	1 432,38 €	1 432,38 €	0,00 €	97/06/INSTAGENER/00005
	2158	1 478,76 €	0,00 €	1 478,76 €	2158-HELEC
2132				1 478,76 €	00/06/BATRAPPORT/00007

ARTICLE 2 : La présente décision sera mise à disposition des membres de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin lors de sa prochaine assemblée délibérante.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la CALL et Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Lens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Signé électroniquement par : Sylvain ROBERT
Date de signature : 20/05/2025
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin